ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC **ÉFAI – 000579 – MDE 25/004/00**
AU 268/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

FLAGELLATION

ÉMIRATS ARABES UNIS **Fatima Mohammad Rauf (f), ressortissante sri-lankaise**
Mohammad Koya, ressortissant indien

Londres, le 6 septembre 2000

Les deux personnes nommées ci-dessus ont été condamnées pour adultère à des peines de flagellation et d'emprisonnement par un tribunal islamique de l'émirat de Fujairah.
D'après les informations recueillies, le 4 septembre 2000, une peine de cent coups de fouet et d'un an d'emprisonnement a été prononcée contre Fatima Mohammad Rauf, tandis que Mohammad Koya a été condamné à 90 coups de fouet et à dix mois d'emprisonnement. Tous deux seront expulsés après avoir subi leurs peines. Amnesty International ne dispose d'aucun autre renseignement les concernant.
L'Organisation considère la flagellation comme un châtiment cruel, inhumain et dégradant, pouvant s'apparenter à une forme de torture. Ce type de traitement est prohibé par les normes internationales telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre exprès / lettre par avion (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) **:**

– exhortez les autorités à commuer les peines de flagellation prononcées contre Fatima Mohammad Rauf et Mohammad Koya ;
– soulignez que la flagellation constitue un châtiment cruel, inhumain et dégradant, pouvant s'apparenter à une forme de torture, et que son application est contraire aux normes internationales relatives aux droits humains ;
– appelez les autorités à cesser de recourir à la flagellation à titre de châtiment judiciaire.

APPELS À :

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques :
His Excellency Mohammad Nukhairah al-Dhahiri
Minister of Justice and Islamic Affairs
Ministry of Justice and Islamic Affairs
PO Box 753 Abu Dhabi
Émirats Arabes Unis
Télégrammes : Justice Minister, Abu Dhabi, Émirats arabes unis
Fax : 971 4 282 5557
Formule d'appel : *Your Excellency* / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 18 OCTOBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -